

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU JEUDI 26 SEPTEMBRE 2024

N° 20240926_03

OBJET • Convention de financement de la passerelle de la gare de Rosporden

Nombre d'élus communautaires • 48

Présents • 33

Pouvoirs • 14

Votants • 47

Par convocation en date du 18 septembre 2024, les membres composant le conseil communautaire de Concarneau Cornouaille Agglomération se sont réunis le 26 septembre 2024 à l'hôtel d'Agglomération à 18h30, sous la présidence de Monsieur Olivier BELLEC, Président.

PRÉSENTS • BACCON Alain, BANIEL Pierre, BAQUÉ Maguy, BELLEC Olivier, CAPITAIN Monique, CARDUNER Didier, COCHENNEC Claude, COTTEN Michel, DEROVOUT Dominique, DOUX-BETHUIS Sonia, DUPUY Julie, ÉCHIVARD Alain, ÉPARVIER Marie-Hélène, ESVANT Catherine, GOURLAOUEN Yveline, GUILLOU Valérie, JAMET Marie-Thérèse, JANVIER Elisabeth, KERHERVÉ Julien, LE BARON René, LE BLOAS Jean-Yves, LE BON Thomas, LE BRAS Antony, LE BRETON Marie-Pierre, LE CORRE Thierry, LE GAILLARD Quentin, LE GUERN Annie, LE NEVÉ Evelyne, MARREC Sonia, MARTIN Gérard, PAGNARD Guy, RANNOU Jacques, VOISIN Valérie.

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR • FRANÇOIS Brigitte (pouvoir à Julien KERHERVÉ), BIGOT Marc (pouvoir à Sonia MARREC), BRAESCU-ANDRIEU Morgane (pouvoir à Olivier BELLEC), CARON Fabien (pouvoir à Michel COTTEN), DAUTEL Christian (pouvoir à Marie-Pierre LE BRETON), FICHOU André (pouvoir à Catherine ESVANT), HÉMON Patrick-Marie (pouvoir à Maguy BAQUÉ), LE MOAL Karen (pouvoir à Jacques RANNOU), LOUSSOUARN Michel (pouvoir à Claude COCHENNEC), SELLIN Yannick (pouvoir à Didier CARDUNER), RENAULT Nathalie (pouvoir à Antony LE BRAS), MAO Denis (pouvoir à Marie-Thérèse JAMET), BESOMBES François (pouvoir à Monique CAPITAIN), MALLÉJACQ Éric (pouvoir à A. ECHIVARD).

ABSENTS EXCUSÉS • MARTIN Annick

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE • Claude COCHENNEC

Gérard MARTIN expose que dans le cadre de la mise en accessibilité de la gare de Rosporden, SNCF Gares & Connexions, l'Etat et la région Bretagne prévoient la création d'une passerelle inter-quai. Une extension de cette passerelle pour lui donner une vocation inter-quartier est possible. SNCF Gares & Connexions est disposé à intégrer ce projet dans la phase étude et travaux mais cela nécessite un accord et un engagement des collectivités locales (ville et CCA).

La passerelle inter quartier a vocation à répondre à plusieurs enjeux :

- > Sécuriser la traversée piétonne au niveau du passage à niveau du centre-ville de Rosporden (PN 497).
- > Créer du lien urbain avec la requalification prévue de la friche industrielle Boutet Nicolas
- > Permettre d'étendre le potentiel de stationnement du PEM au nord si besoin. A ce jour, 155 places de stationnement existent sur le PEM, au sud des voies. Mais des taux de saturation à plus 90% sont régulièrement constatés. Une étude est envisagée en partenariat avec la Région et la SNCF afin de mieux connaître les usages et les usagers du PEM (taux de rotation, origine des usagers, mode de rabattement existant et potentiel de report modal...)

Il est donc proposé d'acter, par le biais du projet de convention financière, l'intégration dans le financement de CCA et de la ville de Rosporden pour le prolongement de la passerelle.

Pour la phase Avant-Projet, la participation financière de CCA et de la mairie, avant éventuelles subventions, s'élève à 130 244 € soit respectivement 65 122 € par collectivité, chacune prenant à charge 50% du montant. Pour cette phase Avant-Projet, par simplicité, la commune de Rosporden sollicitera les financeurs potentiels et percevra les subventions obtenues. La commune s'engage à reverser à CCA, 50% du montant des subventions perçues pour la réalisation de cette phase.

La phase travaux fera l'objet d'une convention financière spécifique pour laquelle la participation financière de la commune et de CCA, avant subventions, est estimée à 2 050K€ HT.

En raison des enjeux financiers importants et pour assurer la pérennité de ces investissements, CCA et/ou la commune ont fait une demande, auprès de SNCF Immobilier, de cession du foncier concerné au nord de la gare, au débouché de la passerelle inter-quartier, afin d'être propriétaire de l'espace à aménager. Cette dernière a donné son accord de principe sur la cession d'un périmètre de 9 500m² environ. Ce foncier pourrait ainsi permettre la création d'un stationnement supplémentaire pour le PEM (environ 100 à 120 places) et une liaison vers la requalification urbaine de la friche Boutet-Nicolas.

Le coût total du projet est estimé à ce jour à (montant HT) :

Etude extension passerelle	130 244 €
Travaux extension inter quartier de la passerelle	2 050 000 €
Acquisition foncière et travaux associés	120 000 €
Aménagement parkings	1 053 000 €
TOTAL	3 353 244 €

Le coût total des travaux pour la passerelle est estimé à 7 475 000 € (5 425 000 € pour la partie inter-quai et 2 050 000 € pour le prolongement inter-quartier).

Plusieurs sources de subventions seraient mobilisables pour financer la participation des collectivités à l'extension de la passerelle et aux travaux d'aménagements de l'espace : la Banque des Territoires, l'enveloppe 3 du Pacte Finistère 2030 du département, les volet Pacte et Mobilité de la Région Bretagne, la DSIL/DETR, le CPER et les fonds de FEDER à hauteur de 40 %. Le taux de subvention sur ce projet pourrait ainsi se rapprocher des 80%. Le reste charge à répartir entre CCA et la mairie est estimé à 730K €.

La phase étude doit se dérouler sur la période 2024 – 2025. Le début des travaux pourrait intervenir en septembre 2026 pour s'achever en août 2027.

Considérant l'avis favorable de la commission mobilités et déplacements du 11 septembre 2024 et du bureau communautaire du 17 septembre 2024,
Ayant entendu le rapporteur,
Après en avoir délibéré,

A 47 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

Le conseil communautaire :

- > **Approuve** le projet présenté ci-avant et la convention de financement ci-annexée pour les études de construction d'une passerelle inter-quai et inter-quartier à la gare de Rosporden,
- > **Autorise** Monsieur le Président à signer tout document en rapport avec cette affaire.

Pour extrait conforme au registre des délibérations
du conseil communautaire.

Fait à Concarneau, le 30 septembre 2024

Signé par : Olivier BELLEC

Date : 04/10/2024

Qualité : PRESIDENT CCA